

**Poste à pourvoir :
Responsable d'unité éducative
STEMO Armorique - Unité Educative de Milieu Ouvert Saint-Malo**

Temps plein

Contrat : dès que possible jusqu'au 31/08/2023

Localisation : Saint-Malo

Rémunération : Selon diplôme et expériences, de 2619 à 2932 euros brut.

CV et lettre de motivation à adresser à Mme ROLLAND, directrice territoriale nadine.rolland@justice.fr et à Mme MULLIER, directrice territoriale adjointe stephanie.mullier@justice.fr

I - Missions et organisation du service

Le Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert (**STEMO**) Armorique est un service rattaché à la direction territoriale de la PJJ Ille-et-Vilaine et Côtes d'Armor (DT 35/22) et constitué de 3 unités éducatives de milieu ouvert situées à Saint-Malo, Saint-Brieuc et Guingamp.

L'Unité Educative de Milieu Ouvert (**UEMO**) de Saint Malo est chargée de l'intervention éducative auprès de mineurs et de jeunes majeurs confiés sur décision judiciaire. Elle met en œuvre, dans le cadre des orientations nationales de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les décisions civiles et pénales dans l'environnement familial et social des mineurs et jeunes majeurs : alternatives aux poursuites, mesures d'investigation, mesures éducatives judiciaires, mesures de sûreté, peines, permanence éducative auprès du tribunal. Le service intervient sur le ressort judiciaire du tribunal de Saint-Malo.

L'unité de Saint-Malo est composée d'un.e responsable d'unité éducative (poste à pourvoir), d'une adjointe administrative, de 9 éducateurs, d'une psychologue et d'une assistante de service social.

Le/la responsable d'unité éducative (RUE), premier niveau d'encadrement de l'équipe éducative, est placé.e sous l'autorité de la directrice du service du STEMO Armorique.

II - Description du poste

❖ Missions

- Coordonner, organiser et animer l'équipe pluridisciplinaire sur un plan pédagogique et administratif.
- S'assurer du suivi de la mise en œuvre des mesures confiées par l'autorité judiciaire et des missions de l'unité éducative.
- Par délégation, représenter la directrice de service auprès de certaines instances, dont l'autorité judiciaire.

❖ Activités

1- Organiser et coordonner la prise en charge des mineurs au sein de l'unité éducative.

- Dans le cadre du projet de service, élaborer, mettre en œuvre et actualiser le projet pédagogique de l'unité en concertation avec l'ensemble des agents.
- Organiser la prise en charge éducative et la continuité du parcours des mineurs.
- Coordonner et soutenir l'activité des personnels de son unité ; mettre en place les outils et les modalités d'échange entre les professionnels au quotidien.
- Organiser l'interdisciplinarité des interventions et des prises en charge.
- Organiser la continuité du fonctionnement de l'unité et le temps de travail, notamment par le biais des emplois du temps, et valider les congés ordinaires des personnels de l'unité.

2- Encadrer et animer l'équipe pluridisciplinaire.

- Valider les écrits professionnels, puis les transmettre aux magistrats dans les délais.
- Organiser et animer les réunions de son unité et participer aux réunions du service.
- Effectuer les entretiens professionnels des personnels placés sous son autorité directe.
- Alerter la directrice de service des situations individuelles à traiter dans le cadre des risques psychosociaux.

3- S'assurer de la qualité et du suivi de la mise en œuvre des mesures confiées.

- Assurer la qualité de l'accueil et du suivi, ainsi que de la fin de la prise en charge du public pour garantir la continuité du parcours des jeunes en veillant aux articulations dans la prise en charge.
- Etre l'interlocuteur privilégié des magistrats pour la mise en œuvre des mesures.
- Veiller au respect des droits des usagers.
- Garantir l'effectivité et la qualité des données éducatives.
- Organiser l'articulation entre les professionnels PJJ et les autres acteurs de la prise en charge.

4- Veiller au bon fonctionnement logistique de son unité éducative.

- Exprimer, auprès de la directrice de service, après consultation de l'équipe, les besoins en moyens nécessaires aux actions éducatives, au fonctionnement courant, à l'équipement et à l'entretien immobilier.
- Constaté le service fait pour les achats de l'unité.
- Veiller à l'application, au sein de l'unité, des réglementations portant sur la santé, la sécurité, les conditions de travail et la médecine de prévention.
- Veiller à la bonne utilisation du parc automobile de l'unité.

❖ Compétences exigées

SAVOIRS

- Droit
- Sciences sociales et humaines
- Techniques de conduite de réunion
- Outils et techniques de gestion de projet
- Environnement et partenaires dans le secteur social, institutionnel, associatif et éducatif

SAVOIR-FAIRE

- Analyser
- Prendre en compte un contexte
- Planifier
- Fixer un objectif
- Evaluer
- Décider
- Elaborer une méthode
- Travailler en équipe et en réseau
- Fiabiliser
- Animer une équipe
- Rendre compte
- Représenter l'institution auprès des partenaires
- Négocier

SAVOIR-ETRE

- Esprit de synthèse
- Etre autonome
- Sens de l'organisation
- Faire preuve d'autorité
- Sens de l'initiative
- Maîtrise de soi
- Sens des relations humaines